



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
11 avril 2023**

**Procès-verbal du conseil  
de la municipalité de Sainte-Marthe**

**Séance ordinaire du 11 avril 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 avril 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant Carl Dupras;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant.

Madame la directrice générale associée Claudia Baril est présente.

Monsieur le maire François Pleau ainsi que monsieur le directeur général Michel Bertrand sont absents.

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire suppléant Carl Dupras invite les autres élus à une période de recueillement et invite madame la directrice générale associée à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Demande de dérogation mineure n° 2023-00-0003, lot 3 708 167, chemin Sainte-Marie
5. Achat de matériel incendie (habits de combat, conversion appareils et achat cylindres)
6. Collecte et transport des matières organiques (résidus alimentaires) – Période d'avril à décembre 2023
7. Attribution du contrat - Phase 2 – Chemin Sainte-Marie
8. Dons et commandites
9. Correspondance
10. Questions de l'assistance
11. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document n° 2023-04-11/2023-03-31 CTES) à la présente séance ordinaire par la directrice générale associée et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 123 205,47 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 70 514,54 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 23 225,59 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 053,99 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 223 999,59 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

**23-04-39**

**23-04-40**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2023-00-0003, LOT 3 708 167, CHEMIN SAINTE-MARIE**

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement d'un terrain qui aurait une largeur sur la ligne avant de 35 mètres alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 48,7 mètres;

**ATTENDU QUE** le lotissement permet de régulariser la forme du terrain;

**ATTENDU QU'**avec la configuration de terrain actuelle, un bâtiment chevauche deux lots;

**ATTENDU QUE** la nouvelle configuration permettrait une meilleure utilisation de la zone en culture voisine ainsi qu'une meilleure circulation des équipements sur le lot visé;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-04-41**

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure n° 2023-00-0003.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ACHAT DE MATÉRIEL INCENDIE (HABITS DE COMBAT, CONVERSION APPAREILS ET ACHAT CYLINDRES)**

**ATTENDU QUE** les habits de combat à la disposition des membres du Service incendie ont, selon les normes en vigueur, une durée de vie limitée;

**ATTENDU QUE** la direction du Service incendie a entrepris il y a quelques années un plan de remplacement graduel et continu des habits de combats afin d'éviter une dépense importante la même année;

**ATTENDU QUE** les services de sécurité incendie de la région ont maintenant pratiquement tous, et exclusivement, à l'exception de Sainte-Marthe et deux autres municipalités, des appareils respiratoires de type 4.5 plutôt que 2.5;

**ATTENDU QUE** lors des interventions en entraide, cette situation ne rend pas pratique les opérations des différentes équipes à intervenir;

**ATTENDU QUE** dans un certain avenir, notre service de sécurité incendie aura à procéder à une conversion complète et/ou un remplacement de ses appareils respiratoires et de ses cylindres d'air;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite répartir cette dépense sur le plus grand nombre d'années possibles;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-04-42**

**D'AUTORISER** l'achat de trois habits de combat à 2 800 \$ chacun, taxes en sus;

**D'AUTORISER** la conversion six appareils respiratoires au montant de 1 000 \$ chacun, ainsi que l'achat de six cylindres d'air au montant de 1 800 \$ chacun. À ces montants s'ajoutent les taxes de vente habituelles.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES (RÉSIDUS ALIMENTAIRES) – PÉRIODE D'AVRIL À DÉCEMBRE 2023

**ATTENDU QUE** la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui conserve sa compétence pour le traitement des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires, a procédé à un appel d'offres pour ce type de traitement après la date du 31 mars;

**ATTENDU QU'**à la suite de cet appel d'offres, une nouvelle plate-forme de compostage située à un nouvel endroit aurait pu se voir attribuer le contrat par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**ATTENDU QUE** la MRC de Vaudreuil-Soulanges a informé les municipalités que l'attribution d'un nouveau contrat a été conclu avec la même entreprise qui traite les matières organiques que nous leur acheminons pour traitement depuis 2018;

**ATTENDU QUE** ce maintien d'endroit où acheminer les matières organiques issues des collectes hebdomadaires domestiques n'occasionne aucun changement à la prestation de services offerte par l'entreprise Robert Daoust & Fils inc.;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. est disposée à poursuivre les collectes et le transport des matières organiques entre avril et décembre 2023 aux mêmes prix et conditions que celles établies pour la période de janvier à mars 2023 (résolution n° 22-12-146);

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-04-43

**D'ACCORDER** le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques (résidus alimentaires) à l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2023 et ce, aux mêmes conditions que celles qui prévalaient pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars de la présente année.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

#### ATTRIBUTION DU CONTRAT - PHASE 2 – CHEMIN SAINTE-MARIE

**ATTENDU QUE** la municipalité Sainte-Marthe a publié un appel d'offres public sur le site SÉAO, en affichant aux deux endroits déterminés par le conseil pour les avis publics ainsi que dans le journal local afin de respecter l'article 935 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a été effectuée le 22 mars 2023 à l'heure prévue au devis et à l'avis public. Cette ouverture des soumissions a été faite en présence de membres du personnel de la municipalité et de monsieur François Pleau, maire. Des représentants d'entreprises soumissionnaires étaient également présents lors de l'ouverture des enveloppes;

**ATTENDU QUE** quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres en proposant une soumission :

| Entreprises             | Total sans les taxes |
|-------------------------|----------------------|
| Ali Excavation inc.     | 885 060,00 \$        |
| Sintra inc.             | 966 541,65 \$        |
| Roxboro Excavation inc. | 1 041 616,10 \$      |
| Pavage Axion inc.       | 1 223 886,06 \$      |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette, de LB INFRA-CONSEILS inc., mandaté pour ses services professionnels dans ce projet a procédé immédiatement après l'ouverture des soumissions à une analyse des quatre soumissions reçues, particulièrement celle de la soumission la plus basse et a produit un rapport à cet effet;

**ATTENDU QUE** dans son rapport d'analyse, LB INFRA-CONSEIL inc. par l'entremise de monsieur Luc Brouillette, ingénieur, confirme que le plus bas soumissionnaire, Ali Excavation inc., est conforme ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-04-44**

**D'ACCORDER** le contrat pour la réfection de la phase 2 du chemin Sainte-Marie à ALI Excavation inc. tel que défini dans le devis d'appel d'offres n° 2022-006 (n° de référence SÉAO : 1690585) et la soumission reçue par cette entreprise.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DONS ET COMMANDITES**

**ATTENDU QUE** la Fondation CHVS est vouée à ce que le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges puisse offrir des soins et services de qualité à ses bénéficiaires dès le moment qu'il sera ouvert;

**ATTENDU QUE** la Fondation CHVS tient divers événements bénéfiques dont celui du 24 mai prochain;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-03-45**

**D'ALLOUER** à la Fondation CHVS une somme de 350 \$ dans le cadre de l'activité du 24 mai 2023.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire suppléant ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire suppléant Carl Dupras met fin à la période de questions.



No de résolution  
ou annotation

23-04-46

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 23,

Il est proposé

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

\_\_\_\_\_  
Carl Dupras  
Maire suppléant

  
\_\_\_\_\_  
Claudia Baril  
Directrice générale associée

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussignée Claudia Baril, directrice générale associée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Claudia Baril  
Directrice générale associée